

celles de l'ouest. Les presbytériens ont construit 73 pour 100 du nombre accru de leurs églises dans l'est, et 27 pour 100 dans l'ouest. Les anglicans, 81 pour 100 dans l'est, et 19 pour 100 dans l'ouest. L'accroissement en constructions religieuses des catholiques romains se répartit 85 pour 100 dans l'est et 15 pour 100 dans l'ouest, et celui des baptistes 94 pour 100 et 6 pour 100 respectivement.

1316. Par province, l'augmentation du nombre des églises se répartit de la manière suivante:—

PROVINCES.	Bap- tistes.	Catholi- ques romains.	Eglise d'An- gleterre.	Métho- distes.	Presby- tériens.	Autres.
Ile du Prince-Edouard.....	16	...	1	1	15	2
Nouvelle-Ecosse.....	71	18	54	75	38	*10
Nouveau-Brunswick.....	81	28	28	58	26	*3
Québec.....	11	113	37	38	42	*13
Ontario.....	126	98	217	55	181	47
Manitoba.....	14	18	30	50	61	30
Colombie anglaise.....	4	7	26	24	8	5
Territoires du Nord-Ouest.....	1	19	22	21	40	*3
Total.....	324	301	415	322	411	55

*Diminution.

1317. L'Eglise catholique romaine en Canada a un cardinal, sept archevêques, vingt-trois évêques, et à peu près 1,500 ecclésiastiques. L'Eglise d'Angleterre a deux métropolitains, dix-huit évêques et à peu près 1,000 pasteurs. Le premier évêché anglican colonial érigé dans l'Empire britannique a été celui de la Nouvelle-Ecosse, 1787. En 1793, le Haut et le Bas Canada furent érigés en un diocèse distinct. En 1839, le diocèse de Toronto fut établi. En 1849, la Terre de Rupert reçut son premier évêque anglican, et la Colombie anglaise reçut le sien en 1859. Le Nouveau-Brunswick forma un diocèse distinct de celui de la Nouvelle-Ecosse à partir de 1845.

1318. Les presbytériens se sont unis pour former l'Eglise presbytérienne du Canada, en 1875. Les méthodistes se sont unis pour ne plus former qu'une seule organisation religieuse au Canada, en 1883.

1319. Les statistiques du recensement indiquent que les ecclésiastiques de toutes les confessions, en 1891, étaient au nombre de 7,164, une augmentation de 735 en dix ans.

ÉDUCATION.

1320. En vertu de la loi de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, le pouvoir de légiférer en matière d'éducation fut laissé aux gouvernements des diverses provinces, les droits et privilèges relatifs aux écoles confessionnelles et séparées en existence à cette époque étant spécialement garantis.

1321. Les statistiques du recensement indiquent 112 universités et collèges classiques au Canada, en 1891. Ils se répartissaient comme suit: Colombie Anglaise, 5; Manitoba, 5; Nouveau-Brunswick, 5; Nouvelle-Ecosse, 10; Ontario, 34; Ile du Prince-Edouard, 2; Québec, 51. De pensionnats pour les jeunes filles, le recensement en indiquent 318, renfer-